

Conseil princier

20 janvier 323

Étaient présents à cette séance :

- ❖ Fidélie Belleli, préfète religieuse ;
- ❖ André Chévignard, préfet diplomatique ;
- ❖ Delfina Casielli, Préfète commerciale;
- ❖ Hadrien Visconti, Préfet militaire ;
- ❖ Rénald de Montboisé, Bailli des campagnes par intérim;
- ❖ Rose-Marie Pure-Laine, scribe

Étant donnée la nature sensible de certains sujets abordés, une censure a été exigée par le Conseil princier.

Voici les divers thèmes abordés et doléances reçues lors du conseil :

- ❖ Les Hirondelles ;
- ❖ Défense de la cité d'Yr ;
- ❖ Rite d'ombre et lumière face aux Véritas ;
- ❖ Surveillance de l'île de Corail ;
- ❖ Dédommagement de la drogue du Sang d'Ambre ;
- ❖ Varia

Les Hirondelles de Cassolmer

Afin de combattre la présence des Hirondelles en Cassolmer, le conseil princier accorde quatre faveurs à André Chevignard, quatre faveurs au bailli des campagnes Rénald de Montboisé et 40 ducats en dédommagement à messire Chevignard.

Défense de la cité d'Yr

Afin de contribuer à la protection de la capitale pendant le rite d'ombre et lumière dans les Crocs, quatre faveurs sont offertes au préfet militaire pour regarnir la garnison d'Yr. 50 ducats sont aussi accordés pour engager des patrouilles.

Rite d'ombre et lumière

Afin de contribuer à l'assaut sur les Véritas dans les Crocs, 100 ducats sont accordés à Emma Apfel, avec possibilité de deux renouvellements selon les résultats obtenus et l'utilisation faite des fonds.

Surveillance des îles de Corail

Afin de veiller à la surveillance et protection de l'île de Corail, trois faveurs sont offertes à la Marine des Mérillons.

Dédommagement de la drogue du Sang d'Ambre

La somme de 30 ducats est octroyée à la préfète commerciale afin de dédommager les malheureux brimés par l'émergence et la propagation de la drogue au nom interdit.

Varia

Deux faveurs à Delfina Casielle pour utilisation de son informateur par le conseil princier sont acquittées.

La question de l'émergence du Sang'Noir à Salvar sera renvoyée au conseil de la Foi.

Fin de la session.

Rédigé par Rose-Marie Pure-Laine.